



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



ZA de Ranfaing - Saint-Nabord - CS 50048 - 88202 Remiremont Cedex

**ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LILLEBONNE
SAINT-EPVRE**

Association Loi 1901
14 rue du Cheval Blanc
54000 NANCY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LILLEBONNE SAINT-EPVRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Bureau

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du Bureau sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villers-lès-Nancy,
Le 15 mai 2023

CFGS AUDIT



Brice HOUTMANN
Commissaire aux comptes associé
Inscrit à la Compagnie Régionale EST

BILAN

EXERCICE CLOS le 31 DECEMBRE 2022

présentation en Euros

ACTIF			PASSIF		
	2022	2021		2022	2021
immobilisations	703 727	690 693	fonds propres	248 784	159 582
immob. Financières	7 735	7 735	résultat de l'exercice	- 93 017	89 202
amortissements	- 647 597	- 629 422	subvention invest.	18 340	21 840
valeur nette immob.	63 865	69 006	quote part subv invest	- 11 790	- 13 813
			situation nette	162 317	256 811
			provisions	204 956	187 185
créances diverses	57 771	127 434			
provisions	- 2 241	- 2 241			
valeur nette créanc.	55 530	125 193	dettes diverses	179 009	182 787
valeurs de placem.	90 000	90 000			
valeurs disponibles	594 827	523 360			
			produits cons. D'av.	257 940	180 776
TOTAL ACTIF	804 222	807 559	TOTAL PASSIF	804 222	807 559

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE CLOS le 31 DECEMBRE 2022

	2022 €	2021 €
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>70 ressources propres</i>	490 729	408 269
<i>74 subvention Ville de Nancy fonctionnement</i>	472 100	472 100
<i>74 subvention Ville de Nancy personnel municipal</i>	125 277	148 185
<i>74 autres subventions de fonctionnement</i>	109 782	126 406
<i>75 autres produits de gestion courante</i>	2 865	7 447
<i>78 79 rep. Amort.prov. Et transfert de charges</i>		19 118
TOTAL 1	1 200 753	1 181 525
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>60 achats</i>	50 003	38 880
<i>61 services extérieurs</i>	109 952	111 680
<i>62 reversement VDN personnel municipal</i>	125 277	148 185
<i>62 autres services extérieurs</i>	132 885	118 782
<i>63 impôts, taxes et versements assimilés</i>	31 024	17 458
<i>64 charges de personnel</i>	809 242	632 238
<i>65 autres charges de gestion courante</i>	2 160	2 551
<i>68 dotation aux amortissements</i>	18 176	14 484
<i>68 dotation aux provisions</i>	17 771	11 567
TOTAL 2	1 296 490	1 095 825
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 95 737	85 700
<i>76 produits financiers</i>	1 078	403
<i>66 charges financières</i>		
RESULTAT FINANCIER	1 078	403
<i>77 produits exceptionnels</i>	12 561	3 099
<i>67 charges exceptionnelles</i>	10 919	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 642	3 099
TOTAL PRODUITS	1 214 392	1 185 027
TOTAL CHARGES	1 307 409	1 095 825
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 93 017	89 202

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE**

31 décembre 2022

Présentation en Euros

Ce document comporte 10 pages

A - Faits majeurs de l'exercice

- 1 Événements principaux de l'exercice
- 2 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

B - Informations relatives au bilan

- 1 Bilan actif
- 2 Bilan passif

C - Informations relatives au compte de résultat

D - Autres informations et tableaux divers

A - Faits majeurs de l'exercice

1 Evénements principaux de l'exercice

Faits significatifs survenus au cours de l'exercice :

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

B - Informations relatives au bilan

1 Bilan actif

Note n° 1 : Immobilisations - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Immobilisation	Montants		Nature de l'immobilisation
	Investiss. directs	Crédit-bail	
logiciel et site internet			incorporelle
Mobilier			corporelle
Matériel de bureau et informatique	3 786		corporelle
Matériel de transport			corporelle
Aménagements divers			corporelle
Matériel et outillage	9 248		corporelle
TOTAUX	13 034	0	

Note n° 2 : Immobilisations financières - Mouvements principaux

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Prêt à ULMJC	7 735			7 735

Note n°3 : Immobilisations - Amortissements pour dépréciation

Immobilisation	Nature	Mode	Durée
Logiciel	incorporelle	Linéaire	3 à 5 ans
Construction	corporelle	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	corporelle	Linéaire	5 ans
Mobilier	corporelle	Linéaire	3 à 5 ans
Mat. bureau et informatique	corporelle	Linéaire	2 à 5 ans
Aménagements divers	corporelle	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	corporelle	Linéaire	3 à 8 ans

Note n°4 : Créances - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.

2 Bilan passif

Note n°5 : Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	159 582	89 202		248 784
Subvention d'investis. affectées à des biens non renouvel. par l'organisme	8 027	2 000	3 477 (*)	6 550

(*) la quote part de subvention d'investissement inscrite au compte de résultat égale à la dotation d'amortissement sur la base du ratio subvention/biens acquis

Note n°6 : Provisions**Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite**

	valeur début exercice	dotation 2022	diminution	valeur fin exercice
provisions	187 185	17 771		204 956

Note n°7 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	48 392	48 392		
Personnel				
Dettes fiscales et sociales	45 627	45 627		
Autres dettes				
- personnel Congés	82 964	82 964		
- Union Locale des MJC	2 026	2 026		
Produits constatés d'avance (*)	257 940	257 940		
TOTAL	436 949	436 949		

(*) Les produits constatés d'avances correspondent à la partie des recettes perçues en 2022 et dues au titre de l'exercice 2023.
(dont 212 984 € de cotisations et 44 956 € de subventions)

Note n°8 : Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Fournisseurs	43 322	60 577
Fournisseurs, factures non parvenues	5 070	15 782
Union Locale	2 026	1 677

Note n°9 : Dettes fiscales et sociales

sécurité sociale	16 309
caisse de retraite	4 471
prévoyance Vauban	1 552
fond social	5 523
formation professionnelle continue	5 245
formation règlement plan	4 266
mutuelle salariés	881
charges sociales sur congés à payer	28 021
trésor public, taxe sur les salaires	6 702
trésor public, prélèvement à la source	679
total	73 649

C - Informations relatives au compte de résultat

Note n°10 : Ventilation du chiffre d'affaires

Critères utilisés :

* Cotisations	451 277
* Produits annexes	39 451
* Subventions	707 159

Total	1 197 887
-------	-----------

Note n°11 : Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Salarié	Mis à disposition
Personnel d'accueil	2,00	
Personnel d'animation	10,85	
Personnel d'entretien	2,00	2,00
Personnel MJC service général	5,00	
Total	19,85	2,00

D - Autres informations et tableaux divers

Note n°12 : Contributions volontaires en nature

La Ville de Nancy met à disposition de l'association des locaux et assure la fourniture des fluides (électricité, eau et chauffage) ainsi que l'entretien lourd. Les montants associés à ces contributions se décomposent comme suit :

	réal 2021 (source Ville de Nancy)	estimation 2022 (source Ville de Nancy)
Loyer	380 716 €	411 197 €
Eau	851 €	1 873 €
Electricité	12 879 €	13 390 €
Gaz	18 788 €	18 005 €
Rénovation locaux	4 900 €	
Sinistre façade	1 850 €	
totaux	419 984 €	444 465 €

Valorisation du bénévolat en 2022

manifestations occasionnelles :	
12 manif. X 3 personnes x 5 heures x 20 €	3 600
21 manif. X 2 personnes x 5 heures x 20 €	4 200
2 manif. X 5 personnes x 8 heures x 20 €	1 600
 réunions projets : (hameau des Artistes, fêtes de la St Nicolas, ...)	
70 heures x 20 €	1 400
 administrateurs :	
5 réunions x 8 personnes x 3 heures x 20 €	2 400
3 réunions x 12 personnes x 3 heures x 20 €	2 160
 animateurs plongée :	
18 personnes répartis sur 16 sous-sections (transport matériel, gonflages, organisations des sorties, piscine.....)	
total des heures 993 x 20 €	19 860
 total	35 220

Note n°13 : Rémunération des Dirigeants

En application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous signalons qu'il n'y a pas de rémunération à préciser au sens de l'article 20 de la loi susvisée.

Note n°14 : Mouvements de l'actif immobilisé

Immobilisations brutes	valeur brute début exercice	acquisitions 2022	ventes rebuts/vol 2022	valeur brute fin exercice
logiciel et site internet	2 174,90			2 174,90
terrain	18 293,88			18 293,88
construction	7 622,45			7 622,45
matériel et outillage	186 588,10	9 248,37		195 836,47
aménagements divers	336 901,68			336 901,68
matériel de transport	31 313,55			31 313,55
matériel de bureau et informatique	17 113,62	3 786,00		20 899,62
mobilier	90 685,13			90 685,13
TOTAL	690 693,31	13 034,37	0,00	703 727,68

Variation des amortissements

Amortissements	valeur brute début exercice	dotation 2022	diminution 2022	valeur brute fin exercice
logiciel	274,38	484,97		759,35
construction	7 622,45			7 622,45
matériel et outillage	173 156,38	5 805,95		178 962,33
aménagements divers	328 335,06	5 422,32		333 757,38
matériel de transport	20 528,30	2 198,00		22 726,30
matériel de bureau et informatique	12 623,68	2 355,84		14 979,52
mobilier	86 881,31	1 908,59		88 789,90
TOTAL	629 421,56	18 175,67	0,00	647 597,23

Ventilation des dotations aux amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements			Total des dotations
	Linéaires	Dégressifs	Exceptionn.	
Immobilisations incorporelles	485			485
Immobilisations corporelles	17 691			17 691
Totaux	18 176	0	0	18 176

Note n°15 : Charges à payer

Libellés	Charges à payer
Fournisseurs et comptes rattachés fact. non parvenues	48 392
Congés à payer (valeur brute)	54 943
Charges sociales sur congés à payer	28 021
Union locale des mjc	2 026
Total	133 382

**ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LILLEBONNE
SAINT-EPVRE**
14 rue du Cheval Blanc
54000 NANCY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

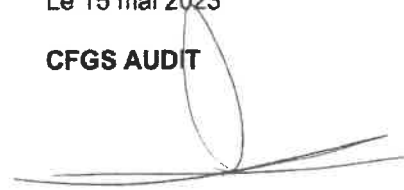
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Villers-lès-Nancy,
Le 15 mai 2023

CFGS AUDIT

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a short diagonal stroke.

Brice HOUTMANN
Commissaire aux comptes associé
Inscrit à la Compagnie Régionale EST

